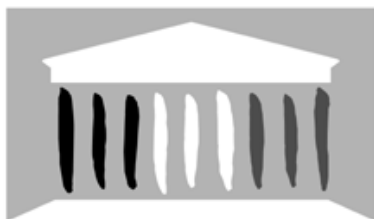


Ce texte a été retiré
par son auteur
le 6 mars 2026



N° 2571

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

DIX-SEPTIÈME LÉGISLATURE

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 4 mars 2026.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION EUROPÉENNE

*visant à prendre la mesure de l'emprise qu'exercent les **fonds spéculatifs** sur
notre dette publique et à renforcer notre réglementation le cas échéant,*

(Renvoyée à la commission des affaires européennes)

présentée par
M. Nicolas SANSU,
député.